

**MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION  
DES COURS D'EAU ET DES PETITS AFFLUENTS  
DU BASSIN DE L'OR**

**TERRITOIRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A :

LA DECLARATION DES TRAVAUX AU TITRE DES ARTICLES  
L.214-1 A 4 ET L.214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
(NOTICE D'INCIDENCES)

LA DECLARATION D'INTERET GENERAL AU TITRE DE L'ARTICLE  
L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
(DIG)

DOCUMENT 3 : EVALUATIONS DES INCIDENCES SIMPLIFIEES  
SITES NATURA 2000  
ZPS FR9112004 HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS  
ZPS FR9112017 ET ZSC FR9101408 ETANG DE MAUGUIO



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ZPS FR9112004 HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS .....</b>	<b>1</b>
1.1	Description du projet.....	2
1.2	Etat des lieux écologiques.....	4
1.3	Analyse des incidences du projet.....	6
1.4	Conclusion .....	6
<b>2</b>	<b>ZPS FR9112017 ET ZSC FR9101408 ETANG DE MAUGUIO .....</b>	<b>8</b>
2.1	Description du projet.....	9
2.2	Etat des lieux écologiques.....	11
2.3	Analyse des incidences du projet.....	18
2.4	Conclusion .....	18

## 1 ZPS FR9112004 HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS

### **Incidences Natura 2000**

## Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet sur les sites Natura 2000

*Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?*

*Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.*

**Attention** : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.*

#### **Intitulé du projet :**

**Mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du Bassin de l'Or (Hérault)**

#### **Coordonnées du porteur de projet :**

Maître d'ouvrage : Montpellier Méditerranée Métropole

Nom et prénom de la personne référente : OLIVIER Laurent

Adresse : 50 Place de Zeus, 34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 13 60 00

Email : l.olivier@montpellier3m.fr

## 1.1 Description du projet

Joignez, si nécessaire :

Des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire (carte, illustration....)

Voir aussi [Document 4 - Atlas cartographique](#)

### **Nature du projet :**

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestations sportives...)

### **Mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du Bassin de l'Or (Hérault).**

**Seules les opérations de restauration et d'entretien de la ripisylve et des actions courantes d'entretien du cours d'eau (gestion des embâcles, retrait de déchets) font l'objet de la présente procédure réglementaire. Les opérations lourdes de renaturation du cours d'eau et/ou de projet de curage feront l'objet de dossiers spécifiques montés ultérieurement.**

Sur le territoire de la Métropole de Montpellier, seule une infime partie des cours d'eau concernés intercepte le site Natura 2000 des Hautes garrigues du Montpelliérais :

- Combe de Matamage (1400 m) ;
- Cadoule (1200 m) ;
- Salaison rive droite (700 m).

**Sur ces secteurs, il n'est prévu aucuns travaux (non intervention contrôlée).**

### **Localisation :**

(Département, commune, lieu-dit) : Hérault, Commune de Montaud

### **Etendue du projet :**

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

#### **1. La zone d'implantation du projet**

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur : sans objet

#### **2. Les travaux connexes**

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage...) : sans objet

#### **3. La zone d'influence plus large**

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- Rejets en milieu aquatique
- Pollutions
- Poussières
- Bruit
- Eclairages nocturnes
- Déchets
- Piétinements
- Autres :

**Commentaires :**

**Durée prévisible et période envisagée :**

- **Date de début : 2021**
- **Date de fin : 2025**
- **Préciser si les activités sont :**

- Diurnes
- Nocturnes
- Ponctuelles
- Régulières (préciser la fréquence)

**Commentaires :**

**Budget :**

Préciser le coût prévisionnel du projet : **0 € HT**

**Nom et numéro du ou des sites directive Habitats ou Oiseaux concernés**

*Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL LR*

ZPS FR9112004 Hautes Garrigues du Montpelliérais

**S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :**

Sans objet

**Cartographie :**

Pièces à joindre : voir Atlas cartographique (Document 4)

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives. Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès.

## 1.2 Etat des lieux écologiques

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel. Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

### MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

#### Tableaux des milieux naturels :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	Pelouse		
	Pelouse semi-boisée		
	Lande	X	
	Garrigue/maquis	X	
	Autre :		
<b>Milieux forestiers</b>	Forêt de résineux		
	Forêt de feuillus		
	Forêt mixte	X	
	Plantation		
	Autre :		
<b>Milieux rocheux</b>	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Eboulis		
	Blocs		
	Autre :		
<b>Zones humides</b>	Cours d'eau	X	
	Fossé		
	Etang		
	Mare		
	Prairie humide		
	Roselière		
	Tourbière		
	Gravière		
	Autre :		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Lagunes		
	Plages et bancs de sables		

	Herbiers		
	Falaises et récifs		
	Grottes		
	Autre :		
<b>Autre type de milieu</b>	Autre :		

**Tableaux des habitats d'intérêt communautaire : sans objet**

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

<b>NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD</b>	<b>Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat</b>	<b>Commentaires</b>

**Tableaux des espèces faune et flore d'intérêt communautaire :**

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

<b>GROUPE D'ESPECES</b>	<b>NOM ET CODE DES ESPECES LISTES SUR LE FSD</b>	<b>Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat</b>	<b>Autres informations</b> (Précisez éventuellement le nombre d'individus)
<b>Plantes</b>			
<b>Oiseaux</b>	Espèces présentes sur site, probablement nicheurs : Bruant ortolan Pipit rousseline Busard cendré Rollier d'Europe Espèces présentes sur site comme territoire de chasse : Aigle de Bonelli		
<b>Mammifères</b>			
<b>Amphibiens</b>			
<b>Reptiles</b>			
<b>Insectes</b>			
<b>Poissons</b>			
<b>Crustacés</b>			

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites Internet avez-vous consulté ?	<a href="http://garriguepicsaintloup.n2000.fr/">http://garriguepicsaintloup.n2000.fr/</a>
Quels sont les contacts pris ?	Chargée de mission Natura 2000 : Aurélie TIBAUT
Quels documents avez-vous consulté ?	Docob du site

Si vous avez réalisé des prospections de terrain, précisez le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

### 1.3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

#### **Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :**

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) : **sans objet (ZPS)**
- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) : **NON, aucune intervention prévue sur le secteur interceptant la ZPS**
- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus : **NON, il n'y aura pas de dérangement des espèces de la directive européenne.**
- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés : **NON**

#### **Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :**

**Le projet vise essentiellement l'entretien courant voire la restauration de la ripisylve des cours d'eau sur des secteurs en aval du site Natura 2000. Au niveau de la ZPS, le principe de non intervention est préconisé.**

### 1.4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital

**Au vu des éléments ci-dessus, j'atteste :**

- **que le projet ne présente pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000**
- **qu'il n'est pas nécessaire d'engager des études complémentaires pour préciser le diagnostic écologique et définir des mesures d'atténuation, de réduction et d'évitement**

Le : 27/06/2019

**A : Montpellier**

**Nom et signature :**



**Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

Sur le site internet de la DREAL Languedoc Roussillon :

[www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)

Auprès de l'opérateur ou de l'**animateur** du site

Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné

## 2 ZPS FR9112017 ET ZSC FR9101408 ETANG DE MAUGUIO

### **Incidences Natura 2000**

## Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet sur les sites Natura 2000

*Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?*

*Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.*

**Attention :** *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.*

#### **Intitulé du projet :**

**Mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du Bassin de l'Or (Hérault)**

#### **Coordonnées du porteur de projet :**

Maître d'ouvrage : Montpellier Méditerranée Métropole  
Nom et prénom de la personne référente : OLIVIER Laurent

Adresse : 50 Place de Zeus, 34000 Montpellier  
Téléphone : 04 67 13 60 00

Email : l.olivier@montpellier3m.fr

## 2.1 Description du projet

Joignez, si nécessaire :

Des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire (carte, illustration....)

Voir aussi [Document 4 - Atlas cartographique](#)

### **Nature du projet :**

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestations sportives...)

### **Mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du Bassin de l'Or (Hérault).**

**Seules les opérations de restauration et d'entretien de la ripisylve et des actions courantes d'entretien du cours d'eau (gestion des embâcles, retrait de déchets) font l'objet de la présente procédure réglementaire. Les opérations lourdes de renaturation du cours d'eau et/ou de projet de curage feront l'objet de dossiers spécifiques montés ultérieurement.**

Sur le territoire de la Métropole de Montpellier, seule une infime partie des cours d'eau concernés intercepte les sites Natura 2000 Etang de Mauguio :

- Nègue-Cats (2300 m)

**Sur ce secteur, il n'est prévu aucuns travaux (non intervention contrôlée).**

### **Localisation :**

(Département, commune, lieu-dit) : Hérault, Commune de Pérols

### **Etendue du projet :**

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

#### **1. La zone d'implantation du projet**

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur : sans objet

#### **2. Les travaux connexes**

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage...) : sans objet

#### **3. La zone d'influence plus large**

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- Rejets en milieu aquatique
- Pollutions
- Poussières
- Bruit
- Eclairages nocturnes

- Déchets
- Piétinements
- Autres :

**Commentaires :**

**Durée prévisible et période envisagée :**

- Date de début : 2021

- Date de fin : 2025

- Préciser si les activités sont :

- Diurnes
- Nocturnes
- Ponctuelles
- Régulières (préciser la fréquence)

**Commentaires :**

**Budget :**

*Préciser le coût prévisionnel du projet : 0 €*

**Nom et numéro du ou des sites directive Habitats ou Oiseaux concernés**

*Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL LR*

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9101408 « Etang de Mauguio »

Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9112017 « Etang de Mauguio »

**S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :**

Sans objet

**Cartographie :**

*Pièces à joindre : voir Atlas cartographique (Document 4)*

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000

- Plan de masse, plan cadastral

- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet

- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives. Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès.

## 2.2 Etat des lieux écologiques

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

### MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

### Tableaux des milieux naturels :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS (ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol)

Type de milieux naturels		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse		
	pelouse semi-boisée	X	
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux		
	forêt de feuillus	X	
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
<b>Milieux rocheux</b>	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
<b>Zones humides</b>	cours d'eau	X	
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide	X	
	roselière	X	
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	lagunes		
	plages et bancs de sables		

Type de milieux naturels		Cocher si présent	Commentaires
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
<b>Autre milieu</b>			

### 2.2.1 ZSC Etang de Mauguio

Des divers milieux herbacés les plus au nord aux dunes littorales comprises, en passant par les prés salés et les sansouires, sans oublier les boisements rivulaires des cours d'eau, la ZSC « Etang de Mauguio » se décline sur plus de 7000 hectares en une mosaïque d'habitats naturels, s'organisant autour de la lagune, une des plus vastes du littoral languedocien. Ainsi 14 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été répertoriés, hébergeant nombre d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale (Nivéole d'été, Linaire grecque, Plantain de Cornut...). À l'interface de multiples influences, d'origine naturelle (phénomène de comblement, salinisation de l'eau dont souffrent notamment les roselières en bordure d'étang) et anthropique qui concourent à altérer son état de conservation, la lagune, habitat d'intérêt communautaire prioritaire, a un rôle écologique fondamental pour toutes les zones humides périphériques ainsi que pour les espèces qui leur sont associées. À son rôle paysager indéniable participant à l'identité locale, s'ajoute un rôle économique non négligeable, lié aux activités agricoles et de la pêche, et pratique de la chasse

#### **Tableaux des habitats d'intérêt communautaire :**

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Habitats d'intérêt communautaire (* prioritaire)	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat
*Lagunes côtières	1150	3404 ha	mauvais	pollution des eaux eutrophisation, réduction des apports d'eau douce, confinement	Mesures d'évitement d'incidences prises <b>Pas d'incidences résiduelles</b>
*Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles	3170	10,5 ha	bon	gestion pastorale inadaptée (sous pâturage), réduction des apports d'eau douce	
Prés salés méditerranéens	1410	692 ha	bon	Surpâturage, réduction des apports d'eau douce	
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420	12 ha	bon à moyen	gestion pastorale inadaptée, fermeture des milieux	
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	11 ha	bon à mauvais	Surfréquentation, urbanisation	
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	149 ha	bon à moyen	réduction des apports d'eau douce	Mesures d'évitement d'incidences prises <b>Pas d'incidences résiduelles</b>

Habitats d'intérêt communautaire (* prioritaire)	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat
Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes	6510	83,5 ha	bon à mauvais	Surpâturage, réduction des apports d'eau douce	
Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	2210	55 ha	bon à moyen	Surfréquentation, fermeture du milieu, plantation artificielle, urbanisation	
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	355 ha	bon	gestion pastorale inadaptée	
Dunes mobiles embryonnaires	2110	< 1 ha	bon à mauvais	Surfréquentation, urbanisation	
Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	112,5 ha	bon	Surpâturage	
Tapis de chara spp.	3140	< 5 ha	-	eutrophisation des eaux, comblement du réseau hydraulique	
Communautés amphibies des sables humides du Isoeto-Nanojuncetea	3130	< 1 ha	-	gestion pastorale inadaptée (sous pâturage), réduction des apports d'eau douce	
*Marais à Cladium mariscus	7210	< 1 ha	-	réduction des apports d'eau douce	

### Principaux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire :

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> <li>*Lagunes côtières</li> <li>Tapis de chara spp.</li> </ul>	Améliorer la qualité de l'eau Restaurer le fonctionnement hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réduction des apports d'azote et de phosphate provenant du bassin versant</li> <li>→ Restauration des apports d'eau douce</li> <li>→ Amélioration de la circulation des eaux (entrées comme sorties)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>*Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles</li> <li>Communautés amphibies des sables humides du Isoeto- Nanojuncetea</li> <li>*Marais à Cladium mariscus</li> </ul>	Préserver et/ou améliorer le fonctionnement hydrologique des milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Restauration des apports d'eau douce et notamment des processus naturels d'inondation hivernale</li> <li>→ Mise en place d'une gestion pastorale adaptée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prés salés méditerranéens</li> <li>Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion</li> <li>Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes</li> </ul>	Adapter les pratiques agricoles et la gestion hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place de plans de gestion pastorale et de gestion hydraulique</li> <li>→ Maintien de l'ouverture des milieux</li> <li>→ Restauration des apports d'eau douce et notamment des processus naturels d'inondation hivernale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)</li> <li>Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae</li> <li>Dunes mobiles embryonnaires</li> </ul>	Gérer et canaliser la fréquentation Maintenir les milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pose de ganivelles pour la mise en défens des secteurs fragiles</li> <li>→ Mise en place d'une gestion pastorale adaptée sur les arrières dunes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</li> </ul>	Conservier les boisements de rives et alignements d'arbres, haies	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Non intervention</li> <li>→ Restauration de haies</li> </ul>

**Tableau des espèces d'intérêt communautaire (Directive « Habitats – Faune - Flore », 1992)**

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

Nom espèce	Code N2000	Éléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales	Cochez si le projet a une incidence sur l'espèce
Cistude d'Europe (annexe II)	1220	280 individus répertoriés	bon	Dégradation des zones humides, fragmentation de son habitat (isolement des noyaux de population), réduction des apports d'eau douce, aménagements de berges artificiels, captures accidentelles	Mesures d'évitement d'incidences prises <b>Pas d'incidences résiduelles</b>

**2.2.2 ZPS Etang de Mauguio**

La ZPS accueille annuellement 43 espèces d'intérêt communautaire et joue un rôle capital pour la reproduction, l'hivernage ou l'alimentation de 24 d'entre elles. Ainsi, elle représente, entre autres, un site de reproduction majeur en France pour l'avocette élégante, l'échasse blanche, le goéland railleur, la mouette mélanocéphale et plusieurs espèces de sternes. De même, la diversité des milieux herbacés sur le pourtour de l'étang est favorable à la présence d'oiseaux rares et/ou menacés, comme l'outarde canepetière et la glaréole à collier. La ZPS « Etang de Mauguio » est incluse dans le site Ramsar « Petite Camargue », territoire reconnu d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux d'eau.

**Tableau des espèces d'intérêt communautaire (Directive « Oiseaux », 1979)**

Tableau des espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

Nom espèce	Code N2000	Éléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales	Cochez si le projet a une incidence sur l'espèce
Goéland railleur ( <i>Larus genei</i> )	A180	210 couples	Mauvais	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, mauvaise gestion hydraulique, concurrence avec le goéland leucophée	
Sterne hansel ( <i>Gelochelidon nilotica</i> )	A189	360 couples	Mauvais	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, mauvaise gestion hydraulique et pastorale, concurrence avec le goéland leucophée (sites nidification)	
Mouette mélanocéphale ( <i>Larus melanocephalus</i> )	A176	1800 couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction, urbanisation,	

Nom espèce	Code N2000	Éléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales	Cochez si le projet a une incidence sur l'espèce
				dérangement, mauvaise gestion hydraulique, concurrence avec le goéland leucophée	
Sterne naine ( <i>Sterna albifrons</i> )	A195	173 couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, mauvaise gestion hydraulique, concurrence avec le goéland leucophée	
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> )	A193	264 couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, mauvaise gestion hydraulique	
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> )	A021	4 couples	Mauvais	disparition des habitats de reproduction (roselières), dérangement, mauvaise gestion hydraulique	
Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> )	A131	396 couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, mauvaise gestion hydraulique	
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosetta</i> )	A132	240 couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, mauvaise gestion hydraulique	
Lusciniole à moustaches ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> )	A293	30 couples	Mauvais	disparition des habitats de reproduction (roselières), dérangement, mauvaise gestion hydraulique	
Outarde canepetière ( <i>Tetrax tetrax</i> )	A128	23 mâles chanteurs (♂), 250 ind. hivernants	Moyen	fermeture des milieux herbacés secs, intensification agriculture, mauvaise gestion hydraulique	
Glaréole à collier ( <i>Glareola pratincola</i> )	A135	10 <sup>e</sup> couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, mauvaise gestion hydraulique et pastorale, atteinte aux ressources alimentaires (démoustication)	
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> )	A231	10 couples	Moyen	dégradation des ripisylves (boisements de berges de cours d'eau), intensification agriculture (maraîchage), démoustication	Mesures d'évitement d'incidences prises <b>Pas d'incidences résiduelles</b>
Flamant rose ( <i>Phoenicopterus ruber</i> )	A035	1000 ind.	Bon	dégradation des zones humides méditerranéennes	
Gravelot à collier interrompu ( <i>Charadrius alexandrinus</i> )	A138	20 couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, prédation	
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> )	A029	4-5 couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction (roselières),	

Nom espèce	Code N2000	Éléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales	Cochez si le projet a une incidence sur l'espèce
				dérangement, mauvaise gestion hydraulique	
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> )	A022	4 couples	Moyen	disparition des habitats de reproduction (destruction des zones humides), dérangement	
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )	A026	300 ind.	Bon	disparition des habitats de reproduction (destruction des zones humides et zones boisées),	Mesures d'évitement d'incidences prises <b>Pas d'incidences résiduelles</b>
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> )	A255	25 couples	Bon	dérangement, fermeture des milieux dunaires (sites de reproduction)	
Oedicnème criard ( <i>Burhinus oedicanus</i> )	A133	4 couples	Moyen	fermeture des milieux herbacés secs, intensification agriculture, mauvaise gestion hydraulique	
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> )	A081	7 couples	Bon	disparition des habitats de reproduction (destruction des zones humides), dérangement,	
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	A073	4-5 couples	Bon	dégradation des ripisylves, intensification de l'agriculture (maraîchage)	Mesures d'évitement d'incidences prises <b>Pas d'incidences résiduelles</b>
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	A023	50 ind.	à préciser	disparition des habitats de reproduction (forêts des rives), dérangement,	Mesures d'évitement d'incidences prises <b>Pas d'incidences résiduelles</b>
Guifette moustac ( <i>Chlidonias hybridus</i> )	A196	270 ind. hivernants	Bon	dégradation des habitats d'alimentation (pollution des eaux, eutrophisation)	
Sterne caspienne ( <i>Sterna caspia</i> )	A190	75 ind. migrants	Bon	-	
Sterne caugek ( <i>Sterna sandvicensis</i> )	A191	10 ind. résidents en été (nicheuse en 2012)	-	disparition des habitats de reproduction, urbanisation, dérangement, mauvaise gestion hydraulique	
Grande Aigrette ( <i>Egretta alba</i> )	A027	10 ind. Hivernants, 110 ind. migrants	-	-	
Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> )	A197	300-500 ind. migrants	-	-	
Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> )	A094	10-15 ind. migrants	-	-	
Barge rousse ( <i>Limosa lapponica</i> )	A157	30-50 ind. migrants	-	-	
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	A082	5 ind. hivernants	-	-	
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> )	A166	200 ind. hivernants	-	-	
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> )	A031	2-3 couples, 250 ind. migrants	-	-	

Nom espèce	Code N2000	Éléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales	Cochez si le projet a une incidence sur l'espèce
Cigogne noire ( <i>Ciconia nigra</i> )	A030	5-10 ind. migrants	-	-	
Combattant varié ( <i>Philomachus pugnax</i> )	A151	1500 ind. migrants	-	-	
Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> )	A024	10 ind. résidents été, 5-10 ind. migrants	-	-	
Faucon émerillon ( <i>Falco columbarius</i> )	A098	5 ind. hivernants	-	-	
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )	A302	Hivernant commun	-	-	
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> )	A272	migrateur, effectif inconnu	-	-	
Ibis falcinelle ( <i>Plegadis falcinellus</i> )	A032	10 ind. résidents été, 10 ind. migrants	-	-	
Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> )	A119	migrateur, effectif inconnu	-	-	
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	A229	5-6 couples, 20-30 ind. hivernants	-	-	
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> )	A140	1200 ind. migrants	-	-	
Talève sultane ( <i>Porphyrio porphyrio</i> )	A124	migrateur, effectif de reproducteurs inconnu	-	-	

### Principaux objectifs de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire :

Espèce visées	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
<b>Oiseaux des lagunes et sansouires</b> (Aigrette garzette, Flamant rose, Avocette élégante, Échasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Goéland railleur, Mouette mélanocéphale, Sterne naine, Sterne pierregarin, Sterne hansel, Sterne caspienne)	Améliorer la qualité de l'eau et la gestion hydraulique des marais Restaurer les sites de nidification Gérer la fréquentation	→ Restauration d'îlots de nidification → Etablissement de plan de gestion hydraulique → Mise en défens par ganivelles ou barrières des secteurs sensibles → Sensibilisation du grand public à la vulnérabilité des espèces
<b>Oiseaux des roselières</b> (Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Héron pourpré, Busard des roseaux, Guifette moustac, Lusciniole à moustaches)	Améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides (apports d'eau douce) Adapter la gestion pastorale et hydraulique des marais	→ Restauration de la circulation d'eau par le curage raisonné des roubines → Mise en place de plans de gestion pastorale et de gestion hydraulique → Mise en défens de roselières
<b>Oiseaux des prés salés et prairies</b> (Oedicnème criard, Rollier d'Europe, Pipit rousseline, Sterne hansel, Outarde canepetière)	Adapter la gestion pastorale et hydraulique des marais	→ Mise en place de plans de gestion pastorale et de gestion hydraulique
<b>Oiseaux des ripisylves et boisements</b> (Rollier d'Europe, Bihoreau gris, Milan noir)	Conserver les boisements de rives et alignements d'arbres, haies Limiter l'urbanisation diffuse	→ Restauration de haies → Restauration des ripisylves

## 2.3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

### **Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :**

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) : **NON, aucune emprise directe des travaux sur les habitats d'intérêt communautaire.** De plus, les zones d'intervention bénéficient d'accès facile (piste ou route empruntée quotidiennement par les habitants)

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) : **NON, aucune intervention prévue (non intervention contrôlée) sur le secteur interceptant la ZPS**

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus : **NON (no intervention contrôlée). De plus, les mesures prises – respect de la période d'intervention hors période de reproduction des espèces d'IC –** permettent de garantir la quiétude des espèces qui pourraient être présentes dans la zone d'influence du projet durant cette phase sensible de leur cycle biologique. D'autre part, les fonctions de reproduction, de repos et d'alimentation peuvent être remplies sur un autre secteur du site durant la durée du projet sans préjudice pour les espèces.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés : **NON, les mesures prises – évitement des incidences potentielles en phase chantier–** permettent de ne pas porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire, en particulier celles relevant de la protection des milieux aquatiques des risques de pollutions accidentelles.

### **Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :**

**Le projet vise essentiellement l'entretien courant voire la restauration de la ripisylve des cours d'eau sur un des secteurs des sites Natura 2000. Au niveau de la ZPS et la ZSC, le principe de non intervention est préconisé.**

## 2.4 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital*

**Au vu des éléments ci-dessus, j'atteste :**

- que le projet ne présente pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000
- qu'il n'est pas nécessaire d'engager des études complémentaires pour préciser le diagnostic écologique et définir des mesures d'atténuation, de réduction et d'évitement

Le : 27/06/2019

A : Montpellier

**Nom et signature :**



**Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

Sur le site internet de la DREAL Languedoc Roussillon :

[www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)

Auprès de l'opérateur ou de l'**animateur** du site

Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné